



# Déclaration de revenus et de prestations

2019

## Avant de commencer :

Si vous remplissez cette déclaration pour une **personne décédée**, assurez-vous d'inscrire **ses renseignements** dans toutes les cases de l'Étape 1.

## Étape 1 – Identification et autres renseignements

NT **8**

Identification	
Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.	
Prénom _____	
Nom légal _____	
Adresse postale : app. – n° et rue _____	
CP _____	RR _____
Ville _____	Prov./terr. _____
Code postal _____	

Renseignements à votre sujet	
Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) : _____	
Inscrivez votre date de naissance :	Année _____ Mois _____ Jour _____
Votre langue de correspondance : English <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>	
Your language of correspondence: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?	
Assurez-vous que l'information liée au <b>NAS</b> ci-dessus est celle de la personne décédée.	
Si cette <b>déclaration</b> est pour une <b>personne décédée</b> ,	
Inscrivez la date du décès :	Année _____ Mois _____ Jour _____

Adresse courriel	
En fournissant une adresse courriel, vous vous <b>inscrivez</b> pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous <b>acceptez les conditions d'utilisation</b> énoncées à l'étape 1 du guide.	
Inscrivez une adresse courriel : _____	

État civil	
Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2019 :	
1 <input type="checkbox"/> Marié(e)    2 <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait    3 <input type="checkbox"/> Veuf (veuve)	
4 <input type="checkbox"/> Divorcé(e)    5 <input type="checkbox"/> Séparé(e)    6 <input type="checkbox"/> Célibataire	

Renseignements sur votre lieu de résidence	
Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le <b>31 décembre 2019</b> : _____	
Indiquez la province ou le territoire où vous résidez <b>actuellement</b> , s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus : _____	
Si vous étiez travailleur indépendant en 2019, indiquez la province ou le territoire où votre entreprise possédait un établissement permanent : _____	
Si vous êtes <b>devenu résident du Canada</b> ou <b>avez cessé</b> de l'être aux fins de l'impôt <b>en 2019</b> , indiquez votre date :	
d'entrée	Mois _____ Jour _____ ou de départ
	Mois _____ Jour _____

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)	
Inscrivez son NAS : _____	
Inscrivez son prénom : _____	
Inscrivez son revenu net de 2019 pour demander certains crédits : _____	
Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 11700 de sa déclaration : _____	
Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 21300 de sa déclaration : _____	
Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2019 : <input type="checkbox"/>	


N'inscrivez rien ici					
----------------------	--	--	--	--	--

Renseignements sur la résidence aux fins d'accords d'application fiscale	
Résidiez-vous sur des <b>terres ṭḥçḥo</b> ou dans une <b>collectivité ṭḥçḥo</b> le 31 décembre 2019? .....	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2
Les <b>collectivités ṭḥçḥo</b> sont <b>Behchoḳo</b> (Rae-Edzo), <b>Whaṭi</b> (Lac La Martre), <b>Gaṃèṭi</b> (Rae Lakes), <b>Wekwẹèṭi</b> (Snare Lake).	
Résidiez-vous dans les terres visées par le règlement <b>Ḍẹ́ḷịṇe</b> ou dans la <b>collectivité de Ḍẹ́ḷịṇe</b> le 31 décembre 2019? .....	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2
Si <b>oui</b> , êtes-vous un citoyen de la Première Nation de <b>Ḍẹ́ḷịṇe</b> (PND) représenté par le <b>Gouvernement Goṭ'ịṇe de Ḍẹ́ḷịṇe</b> ? .....	Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2

N'inscrivez rien ici	17200					17100				
----------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--

## Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)

Répondez aux questions suivantes.

 **Élections Canada** (Pour en savoir plus, consultez la section « Élections Canada » à l'étape 1 dans le guide.)

A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? ..... Oui  1 Non  2  
Si oui, répondez à la question B. Si non, ne répondez pas à la question B.

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous avez entre 14 et 17 ans, du Registre des futurs électeurs? ..... Oui  1 Non  2

Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus et de prestations. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, notamment la communication de listes d'électeurs produites à partir du Registre national des électeurs aux organismes électoraux provinciaux et territoriaux, aux députés, aux partis politiques enregistrés et admissibles et, en période électorale, aux candidats.

Vos renseignements figurant au Registre des futurs électeurs seront ajoutés au Registre national des électeurs lorsque vous atteindrez l'âge de 18 ans. Les renseignements du Registre des futurs électeurs peuvent être partagés uniquement avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux autorisés à recueillir des renseignements sur les futurs électeurs. Élections Canada peut aussi les utiliser pour offrir aux jeunes de l'information éducative sur le processus électoral.

### La Loi sur les Indiens – Revenu exonéré

Cochez cette case si vous avez un revenu exonéré selon la Loi sur les Indiens.  
Pour en savoir plus sur ce type de revenu, allez à [canada.ca/impots-autochtones](http://canada.ca/impots-autochtones).

1

Si vous **cochez** la case, obtenez et remplissez le formulaire T90, Revenu exonéré selon la Loi sur les Indiens. Remplissez ce formulaire pour que l'ARC puisse calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2020. Les renseignements que vous fournissez pourraient aussi être utilisés pour calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2019, selon le cas.

### Biens étrangers

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2019, dépassait 100 000 \$CAN? ..... **26600** Oui  1 Non  2

Si **oui**, obtenez et remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas rempli et produit avant la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.

**Joignez seulement les documents** (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

## Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)		10100	
Revenu non-imposable versé aux volontaires des services d'urgence (Lisez la ligne 10100 dans le guide)	10105		
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120		
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (Consultez le guide à la ligne 10100.)	10130		
Autres revenus d'emploi		10400	+
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))		11300	+
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))		11400	+
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410		
Autres pensions et pensions de retraite (Consultez le guide à la ligne 11500 et remplissez la ligne 31400 de la feuille de travail pour la déclaration.)		11500	+
Choix du montant de pension fractionné (Obtenez et remplissez le formulaire T1032.)		11600	+
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (Consultez le feuillet RC62.)		11700	+
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701		
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)		11900	+
Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi et prestations du Régime provincial d'assurance parentale	11905		
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)		12000	+
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 12000	12010		
Intérêts et autres revenus de placements (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)		12100	+
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement		12200	+
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)		12500	+
Revenus de location	Bruts 12599		Nets 12600 +
Gains en capital imposables (Remplissez l'annexe 3.)		12700	+
Pension alimentaire reçue	Total 12799		Montant imposable 12800 +
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)		12900	+
Autres revenus Précisez :		13000	+
Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet		13010	+
<b>Revenus d'un travail indépendant</b>			
Revenus d'entreprise	Bruts 13499		Nets 13500 +
Revenus de profession libérale	Bruts 13699		Nets 13700 +
Revenus de commissions	Bruts 13899		Nets 13900 +
Revenus d'agriculture	Bruts 14099		Nets 14100 +
Revenus de pêche	Bruts 14299		Nets 14300 +
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400		
Prestations d'assistance sociale	14500	+	
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+	
Additionnez les lignes 14400, 14500 et 14600. (Consultez la ligne 25000 à l'étape 4.)	=		▶ 14700 +
Additionnez les lignes 10100, 10400 à 11400, 11500 à 11700, 11900, 12000, 12100 à 12500, 12600, 12700, 12800, 12900 à 13010, 13500, 13700, 13900, 14100, 14300 et 14700.			
Voici votre <b>revenu total</b>		15000	=

## Étape 3 – Revenu net

Inscrivez votre <b>revenu total</b> de la ligne 15000 de la page précédente.	15000		
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	20600		
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700		
Déduction pour REER (Consultez l'annexe 7 et <b>joignez</b> les reçus.)	20800 +		
Cotisations de l' <b>employeur</b> au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)	20810		
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (Obtenez et remplissez le formulaire T1032.)	21000 +		
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200 +		
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	21300 +		
Frais de garde d'enfants (Obtenez et remplissez le formulaire T778.)	21400 +		
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (Obtenez et remplissez le formulaire T929.)	21500 +		
Perte au titre d'un placement d'entreprise	Brute 21699	Déduction admissible 21700 +	
Frais de déménagement (Obtenez et remplissez le formulaire T1-M.)	21900 +		
Pension alimentaire payée	Total 21999	Déduction admissible 22000 +	
Frais financiers et frais d'intérêt (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	22100 +		
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)	22200 +		•
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)	22215 +		•
Frais d'exploration et d'aménagement (Obtenez et remplissez le formulaire T1229.)	22400 +		
Autres dépenses d'emploi	22900 +		
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (Obtenez et remplissez le formulaire T1223.)	23100 +		
Autres déductions Précisez :	23200 +		
Additionnez les lignes 20700, 20800, 21000 à 21500, 21700, 21900, 22000 et 22100 à 23200.	23300 =		▶ -
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre <b>revenu net avant rajustements</b>	23400 =
Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la ligne 11900 et que le montant à la ligne 23400 est plus élevé que 66 375 \$, consultez le tableau de remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 11300 ou 14600 et que le montant à la ligne 23400 est plus élevé que 77 580 \$, faites le calcul pour la ligne 23500 de la feuille de travail pour la déclaration. Sinon, inscrivez « 0 ».)	23500 -		•
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre <b>revenu net</b>	23600 =

### Étape 4 – Revenu imposable

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400		
Déductions pour options d'achat de titres	24900 +		
Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 14700, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 14600. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 25000.)	25000 +		
Pertes comme commanditaire d'autres années	25100 +		
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	25200 +		
Pertes en capital nettes d'autres années	25300 +		
Déduction pour gains en capital (Obtenez et remplissez le formulaire T657.)	25400 +		
Déductions pour les habitants de régions éloignées (Remplissez le formulaire T2222.)	25500 +		
Déductions supplémentaires Précisez :	25600 +		
Additionnez les lignes 24400 à 25600.	25700 =		
Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Voici votre <b>revenu imposable</b> 26000		=	

## Étape 5 – Impôt fédéral (antérieurement nommé Annexe 1)

## Partie A – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	Inscrivez 12 069 \$	30000		1
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1954 ou avant) (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 7 494 \$)	30100 +		2
Montant pour époux ou conjoint de fait (Remplissez l'annexe 5.)		30300 +		3
Montant pour une personne à charge admissible (Remplissez l'annexe 5.)		30400 +		4
Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (Remplissez l'annexe 5.)		30425 +		5
Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (Remplissez l'annexe 5.)		30450 +		6
Montant canadien pour aidants naturels pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience Inscrivez le nombre d'enfants pour lesquels vous demandez ce montant.	30499 × 2 230 \$ =	30500 +		7
Cotisations de base au RPC ou au RRQ :				
Pour les revenus d'emploi (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)		30800 +		• 8
Pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)		31000 +		• 9
Cotisations à l'assurance-emploi :				
Cotisations d'employé (cases 18 et 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 860,22 \$)	31200 +		• 10
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (Remplissez l'annexe 13.)		31217 +		• 11
Montant pour les pompiers volontaires		31220 +		12
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage		31240 +		13
Montant canadien pour emploi (Inscrivez le moins élevé des montants suivants : 1 222 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit aux lignes 10100 et 10400.)		31260 +		14
Montant pour l'achat d'une habitation		31270 +		15
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 10 000 \$)	31285 +		16
Frais d'adoption		31300 +		17
Montant pour revenu de pension (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	(maximum 2 000 \$)	31400 +		18
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (Inscrivez 8 416 \$ ou remplissez la feuille de travail pour la déclaration si vous aviez moins de 18 ans.)		31600 +		19
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)		31800 +		20
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (Consultez le guide P105.)		31900 +		21
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (Remplissez l'annexe 11.)		32300 +		22
Frais de scolarité transférés d'un enfant		32400 +		23
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (Remplissez l'annexe 2.)		32600 +		24
Frais médicaux pour <b>vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 2002 ou après</b>				
	33099		25	
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 352 \$ ou 3 % de la ligne 23600.	–		26	
Ligne 25 moins ligne 26 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		27	
Montant admissible des frais médicaux pour <b>d'autres personnes à charge</b> (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	33199 +		28	
Additionnez les lignes 27 et 28.	=		▶ 33200 +	29
Additionnez les lignes 1 à 24 et la ligne 29.		33500 =		30
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables		x	15 %	31
Multipliez la ligne 30 par la ligne 31.		33800 =		32
Dons (Remplissez l'annexe 9.)		34900 +		33
Additionnez les lignes 32 et 33. Inscrivez ce montant à la ligne 46 de la page suivante.	<b>Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux</b>		35000 =	34

**Partie B – Impôt fédéral sur le revenu imposable**

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 26000).

	La ligne 35 ne dépasse pas <b>47 630 \$</b>	La ligne 35 dépasse <b>47 630 \$</b> mais pas <b>95 259 \$</b>	La ligne 35 dépasse <b>95 259 \$</b> mais pas <b>147 667 \$</b>	La ligne 35 dépasse <b>147 667 \$</b> mais pas <b>210 371 \$</b>	La ligne 35 dépasse <b>210 371 \$</b>	
Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 35.						
Inscrivez le montant de la ligne 35.						<b>36</b>
Ligne 36 moins ligne 37 (ne peut pas être négatif)	- 0,00	- 47 630,00	- 95 259,00	- 147 667,00	- 210 371,00	<b>37</b>
Multipliez la ligne 38 par la ligne 39.	=	=	=	=	=	<b>38</b>
	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	<b>39</b>
	=	=	=	=	=	<b>40</b>
	+ 0,00	+ 7 145,00	+ 16 908,00	+ 30 535,00	+ 48 719,00	<b>41</b>
Additionnez les lignes 40 et 41.	=	=	=	=	=	<b>42</b>

**Partie C – Impôt fédéral net**

Inscrivez le montant de la ligne 42.						<b>43</b>
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (Obtenez et remplissez le formulaire T1206.)			40424 +			<b>44</b>
Additionnez les lignes 43 et 44.			40400 =			<b>45</b>
Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 34 de la page précédente.			35000			<b>46</b>
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (Consultez le guide à la ligne 40425.)			40425 +			<b>47</b>
Report d'impôt minimum (Obtenez et remplissez le formulaire T691.)			40427 +			<b>48</b>
Additionnez les lignes 46, 47 et 48.			=			<b>49</b>
Ligne 45 moins ligne 49 (si négatif, inscrivez « 0 »)					Impôt fédéral de base 42900 =	<b>50</b>
Crédit fédéral pour impôt étranger (Obtenez et remplissez le formulaire T2209.)					40500 -	<b>51</b>
Ligne 50 moins ligne 51 (si négatif, inscrivez « 0 »)					Impôt fédéral 40600 =	<b>52</b>
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		53			
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.) (maximum 650 \$)			41000			<b>54</b>
Crédit d'impôt à l'investissement (Obtenez et remplissez le formulaire T2038(IND).)			41200 +			<b>55</b>
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (Consultez le guide aux lignes 41300 et 41400.)						
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300		Crédit admissible 41400 +			<b>56</b>
Additionnez les lignes 54, 55 et 56.			41600 =			<b>57</b>
Ligne 52 moins ligne 57 (si négatif, inscrivez « 0 »)					41700 =	<b>58</b>
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)					41500 +	<b>59</b>
Impôts spéciaux (Consultez le guide à la ligne 41800.)					41800 +	<b>60</b>
Additionnez les lignes 58, 59 et 60.						
Inscrivez ce montant à la ligne 42000 à la page suivante.					Impôt fédéral net 42000 =	<b>61</b>

**Étape 6 – Impôt provincial ou territorial**

Remplissez le formulaire 428 pour calculer votre impôt territorial.

# Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Protégé B une fois rempli

Impôt fédéral net : montant de la ligne 61 de la page précédente.	42000		
Cotisations au RPC à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)	42100	+	
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (Remplissez l'annexe 13.)	42120	+	
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 23500)	42200	+	
<b>Impôt provincial ou territorial</b> (Joignez le formulaire 428 même si le résultat est « 0 ».)	42800	+	
Additionnez les lignes 42000, 42100, 42120, 42200 et 42800.	Voici votre <b>total à payer</b>		<b>43500</b> =
Impôt total retenu (montant total de tous les feuillets canadiens)	<b>43700</b>		•
Abattement du Québec remboursable (Consultez le guide à la ligne 44000.)	44000	+	•
Paieement en trop au RPC (Consultez le guide à la ligne 30800.)	44800	+	•
Paieement en trop d'assurance-emploi (Consultez le guide à la ligne 45000.)	45000	+	•
Supplément remboursable pour frais médicaux (Remplissez la feuille de travail pour la déclaration.)	45200	+	•
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (Remplissez l'annexe 6.)	45300	+	•
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (Obtenez et remplissez le formulaire T2038(IND).)	45400	+	•
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	45600	+	•
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (Obtenez et remplissez le formulaire GST370.)	45700	+	•
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible			
Dépenses en fournitures ( <b>maximum 1 000 \$</b> ) 46800		× 15% =	46900 + •
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600	+	•
<b>Crédits provinciaux ou territoriaux</b> (Remplissez le formulaire 479, s'il y a lieu.)	47900	+	•
Additionnez les lignes 43700 à 45700, et 46900 à 47900.	Voici votre <b>total des crédits</b>		48200 =
Ligne 43500 moins ligne 48200	Voici votre <b>remboursement ou solde dû</b>		<b>=</b>

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

## Remboursement 48400

Pour en savoir plus sur les différentes façons de recevoir votre remboursement par dépôt direct, veuillez consulter le guide à la ligne 48400 ou allez à [canada.ca/arc-depot-direct](http://canada.ca/arc-depot-direct).

## Solde dû 48500

Pour en savoir plus sur les différentes façons de faire votre paiement, lisez le guide à la ligne 48500 ou allez à [canada.ca/paiements](http://canada.ca/paiements). Faites votre paiement au plus tard le 30 avril 2020.

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

### Signez ici

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

**49000** Des frais ont-ils été facturés? Oui  1 Non  2

**48900** Numéro de la TED (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Nom du professionnel de l'impôt : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à [canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source).

N'inscrivez rien ici

48700  48800  \_\_\_\_\_ • **48600** \_\_\_\_\_